

## PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en date du treize avril deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick GOURDES, Maire.

**Présents** : M. GOURDES, Mme LE BRIS, M. JOURDAINNE, Mme LE BRAS, Mme DEBRAY, M. FORTEAU, Mme BESSON, Mme JOURDAINNE, Mme VILLERY

**Pouvoir** : -- **Absent excusé** : M. PERCHERON

**Absents** : Mme ROLLAND, M. MANANT, M. MARSAUD, M. LAISNEY, M. AGUILLON.

Ils forment la majorité des membres en exercice. La séance a été publique. En vertu de l'art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. JOURDAINNE a été élu secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1) PROCES-VERBAL DU 30 MARS 2023
- 2) COMPTABILITE : Retrait de la délibération «Approbation des 2 comptes administratifs 2022»  
Approbation du compte administratif 2022 commune et assainissement

### 1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 MARS 2023

#### 2) COMPTABILITE

#### Retrait de la délibération «Approbation des 2 comptes administratifs 2022» délibération 2023/017

Monsieur le Maire indique que le quorum n'était plus atteint lors du vote des comptes administratifs de la commune et de l'assainissement 2022 et qu'il convient de retirer les délibérations. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retirer la délibération n° 2023/004.

#### Approbation des 2 comptes administratifs 2022 : délibération 2023/018

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Patrick GOURDES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés (commune)		220 907.64	1 257.34		1 257.34	220 907.64
Opérations de l'exercice	665 023.18	778 278.59	141 012.75	171 577.37	806 035.93	949 855.96
TOTAUX	665 023.18	952 793.47	142 270.09	171 577.37	807 293.27	1 170 763.60
Résultats de l'exercice		113 255.41		30 564.62	-113 255.41	
<b>Résultats de clôture</b>		<b>334 163.05</b>		<b>29 307.28</b>		<b>363 470.33</b>
Restes à réaliser			131 852.00		131 852.00	
Résultats définitifs		334 163.05	102 544.72			231 618.33

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		70 849.84		30 873.40	0.00	101 723.24
Opérations de l'exercice	125 292.34	99 698.92	40 960.93	39 950.92	166 253.27	139 649.84
TOTAUX	125 292.34	170 548.76	40 960.93	70 824.32	166 253.27	241 373.08
Résultats de l'exercice	25 593.42		1 010.01		26 603.43	
<b>Résultats de clôture</b>		<b>45 256.42</b>		<b>29 863.39</b>		<b>75 119.81</b>
Restes à réaliser						
Résultats définitifs		45 256.42		29 863.39		75 119.81

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 19H15.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' and 'G' intertwined, with a horizontal line underneath.

Patrick GOURDES

Le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, featuring a long horizontal stroke with a small loop and a vertical stroke extending downwards from the center.

Jean-Jacques JOURDAINNE.